

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE D'EAUBONNE
DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE – ARRONDISSEMENT D'ARGENTEUIL

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU SAMEDI 28 MARS 2026

DÉLIBÉRATION N°2026-020

Territoriales)

Date de convocation	Nombre de conseillers	À l'ouverture
	En exercice :	35
24/03/2026	Présents	33
	Représentés :	2
	Votants :	35

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE VINGT-HUIT MARS, A DIX HEURES SEPT MINUTES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Légalement convoqué le mardi 24 mars 2026, en application de l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Madame Marie-José BEAULANDE, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS, à l'ouverture de la séance :

Mme BEAULANDE Marie-José, M. DUFOUR Quentin , Mme MATTEI Christine, M. MÉNARD Lionel, Mme MANA Julia, M. CHEMTOB Nicolas, Mme ROINÉ Corinne, M. SOURIA Farid, Mme BOY Delphine, M. NOIRÉ Dominique, Mme TALLON Aïcha, M. JEUDY Christian, Mme LEVENT Sarah, M. GRIMONPONT Régis, Mme DAUNESSE Maëlle, M. MORISSE Tom, Mme QUEVA Marie, Mme MAREUX Marie-Hélène, M. JAOUEN Gilles, Mme ABED Kadra, M. RAOULT Gaëtan, Mme GARNIER Sylviane, M. CAUZARD-JARRY Florian, M. CHAPUT Renaud, Mme BEN CHAABANE Naïma, Mme DAUNESSE Sylvie, M. DUBLINEAU Grégoire, Mme CHARBONNIER Martine, M. PESSOA Carlos, Mme AURIEL Julie, Mme BUSSEROLLES Francine, M. CHRISTOPHE Robert, Mme WAGNIER Jennifer, formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIT ABSENTS REPRÉSENTÉS, à l'ouverture de la séance :

M. MICHELET Cyril ayant donné pouvoir à M. MÉNARD Lionel
Mme RETOURNÉ Sylvie ayant donné pouvoir à M. JEUDY Christian

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. RAOULT Gaëtan

Accusé de réception en préfecture
095-219502036-20260328-DEL2026-020-DE
Date de télétransmission : 28/03/2026
Date de réception préfecture : 28/03/2026

Accusé de réception en préfecture
095-219502036-20260328-DEL2026-020-DE
Date de télétransmission : 28/03/2026
Date de réception préfecture : 28/03/2026



CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 28 MARS 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026/020

Élection des Adjoints au Maire

Rapporteur : Marie-José BEAULANDE, Maire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2122-1, L. 2122-2, L. 2122-4, 2122-7-2 ;

VU la délibération du Conseil Municipal n°2026/018 du 28 mars 2026 relative à l'élection du Maire ;

VU la délibération du Conseil Municipal n°2026/019 du 28 mars 2026 relative à la création de dix postes d'adjoints ;

CONSIDÉRANT que les électrices et les électeurs d'Eaubonne ont entièrement renouvelé le Conseil Municipal au deuxième tour du scrutin des élections municipales le 22 mars 2026 ;

CONSIDÉRANT que, consécutivement au renouvellement du Conseil Municipal, il convient de procéder à l'élection des adjoints au maire ;

CONSIDÉRANT que dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel ;

CONSIDÉRANT que l'élection des adjoints au maire a lieu à scrutin secret ;

CONSIDÉRANT que si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin, que l'élection a alors lieu à la majorité relative et qu'en cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Après un appel à candidatures,

Après constatation qu'une liste de candidats aux fonctions d'Adjoints au Maire a été déposée par Madame Christine MATTEI,

Le Conseil Municipal,

✎ **ARTICLE 1^{er} : PROCÈDE** au scrutin secret à l'élection des Adjoints au Maire :

Après dépouillement, les résultats du scrutin au 1^{er} tour sont les suivants :

- nombre de bulletins : 35
- nombre de bulletins blancs ou nuls : . 7
- nombre de suffrages exprimés : 28
- majorité absolue : 15

A obtenu :

- la liste *Eaubonne Notre Ville* conduite par Madame Christine MATTEI : 28 voix

✎ **ARTICLE 2 :** En conséquence, la liste *Eaubonne Notre Ville* conduite par Madame Christine MATTEI ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés Adjoints au Maire et prennent rang dans l'ordre de leur liste :

- 1^{ère} Adjointe : Christine MATTEI
- 2^{ème} Adjoint : Quentin DUFOUR
- 3^{ème} Adjointe : Julia MANA
- 4^{ème} Adjoint : Lionel MÉNARD
- 5^{ème} Adjointe : Corine ROINÉ
- 6^{ème} Adjoint : Nicolas CHEMTOB
- 7^{ème} Adjointe : Delphine BOY
- 8^{ème} Adjoint : Farid SOURIA
- 9^{ème} Adjointe : Aïcha TALLON
- 10^{ème} Adjoint : Dominique NOIRÉ



**Le Secrétaire de Séance,
Conseiller Municipal**

Gaëtan RAOULT



La Maire,

Marie-José BEAULANDE

Transmise et reçue au contrôle de légalité, le : 28 mars 2026
Publiée le : 28 mars 2026
Exécutoire le : 28 mars 2026

La Maire,

Marie-José BEAULANDE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame la Maire d'Eaubonne (Hôtel de Ville - 1, rue d'Enghien - 95600 EAUBONNE) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours pour excès de pouvoir peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4, Boulevard de l'Hautil, 95027 CERGY-PONTOISE, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification ou, si un recours administratif a préalablement été déposé, à compter de la décision expresse ou implicite de rejet de l'administration. Le Tribunal Administratif compétent peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible à l'adresse www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
095-219502036-20260328-DEL2026-020-DE
Date de télétransmission : 28/03/2026
Date de réception préfecture : 28/03/2026